

Conseil d'école
Jeudi 8 novembre 2018

Présents :

Mme Maryline LEVEQUE, Adjointe au Maire de Mandres-les-Roses déléguée auprès du Conseil d'École
Mme Hélène CORDOIRO, Responsable du service Enfance Jeunesse et Population de la ville de Mandres-les-Roses

M. Didier FABRE, Délégué Départemental de l'Education Nationale

Mmes Maud ANDRE, Djaouida BEAUMER, Dorothée BRESSON, Soraya HOLDER, Cécile PICARD DESTELAN, Carole POIRIER, Marine ROULLIER, Claire RUBI, Isabelle SCHNEIDER, Isabelle WAGNER, représentantes de parents d'élèves de la liste présentée par la FCPE

Mmes Magali BOUKHERS, Coralie MOIROD, Céline BOELEN, Marie-Noël WEISHAR, Vanessa BENICHOU, Karima MEDJAOUR, Stéphanie GUIMARD, Joëlle PIFFAULT, Anne-Laure STAINMESSE, Pauline SURIN, Anne-Claire MANGE, Brigitte DESROCHES, Maurane CYRULIK, Annie LEFEVRE, Isabelle SI HASSEN, enseignantes
M. Stéphane CARCENAC, Bruno GAILHAC, enseignants

Excusés :

Mme Glwadys VILLENEUVE, enseignante

Président de séance : Bruno GAILHAC

Secrétaire de séance : Anne-Claire MANGE

Ordre du jour :

1. **Bilan de la rentrée 2018 (effectifs, structure, fonctionnement)**
2. **Travaux**
3. **Présentation et vote du règlement intérieur**
4. **Projet d'école**
5. **Coopérative**
6. **Sorties scolaires**
7. **Sécurité**

Propos introductif

Tour de table afin que chacun puisse se présenter.

1. BILAN DE LA RENTRÉE 2018

L'élection de nouveaux représentants s'est déroulée, grâce à l'implication de ceux-ci, le vendredi 12 octobre 2018.

On note une participation en hausse :

292 votants pour 558 inscrits

8 enveloppes de vote par correspondance non conformes

30 votes nuls ou blancs

Taux de participation de 52,33% (47,19% en 2017)

o **Structure et effectifs**

L'équipe est composée de 18 enseignants, en comptant le directeur pour 13 classes.

10 enseignants nouvellement nommés.

4 maîtres formateurs

Les dernières nominations ont été tardives (veille de la pré-rentrée), mais cela avait été anticipé au niveau de l'organisation des classes et du fonctionnement de l'école.

335 élèves à ce jour, soit un moyenne de 25,77 élèves par classe.

La structure choisie en fin d'année a permis d'accueillir les élèves inscrits au cours de l'été.

A noter que les effectifs commencent à se charger en CP.

Des départs et arrivées d'élèves devraient avoir lieu au cours de l'année.

	Classe	Enseignant	Effectif
CP 69 Élèves	CP A	Magali BOUKHERS et Glwadys VILLENEUVE	26
	CP B	Coralie MOIROD	27
	CP/CE1	Céline BOELENs et Marie-Noël WEISHAR	16 + 8 (24)
CE1 57 élèves	CE1 A	Vanessa BENICHOu	26
	CE1 B	Karima MEDJAOUR	23
CE2 78 élèves	CE2 A	Stéphanie GUIMARD	27
	CE2 B	Joëlle PIFFAUlT et Stéphane CARCENAC	25
	CE2 C	Anne-Laure STAINMESSE et Pauline SURIN	26
CM1 64 élèves	CM1 A	Anne-Claire MANGE et Marie-Noël WEISHAR	26
	CM1 B	Brigitte DESROCHES et Marie-Noël WEISHAR	27
	CM1/CM2	Maurane CYRULIK	11 + 14 (25)
CM2 67 élèves	CM2 A	Annie LEFEVRE	27
	CM2 B	Isabelle SI HASSEN	26
Total à ce jour			335
Moyenne par classe à ce jour			25,77

Perspectives

67 élèves de CM2 quitteront l'école en fin d'année scolaire

72 élèves de Grande Section sont attendus en CP à la rentrée de septembre 2019.

L'effectif global des élèves de l'école devrait être stable, ou légèrement en hausse, garantissant ainsi, le même nombre de postes d'enseignants (13 classes) à la rentrée 2019.

o Fonctionnement de l'école

AIDE AUX ÉLÈVES

a- Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté

Le RASED se limite sur le secteur à la présence d'une psychologue scolaire. **Il est regrettable que les élèves en difficulté ne puissent bénéficier de l'aide d'un Maître E (aide pédagogique à l'entrée dans les apprentissages) et d'une Maître G (aide rééducative facilitant l'accès au « devenir élève tant au niveau de l'attitude que de la disponibilité intellectuelle »)**

Elisabeth FREYERMUTH : psychologue scolaire

- réalise des observations et des bilans psychologiques ;
- analyse et interprète les données recueillies ;
- mène des entretiens avec l'enfant, les enseignants et avec les parents ;
- peut conseiller à la famille la consultation d'un service ou d'un spécialiste extérieur à l'école ;
- participe aux équipes éducatives et de suivi (élèves en situation de handicap) ;
- fait le lien entre les partenaires de soin, de rééducation, l'école et les familles.

Coordonnées : Elisabeth.Freyermuth1@ac-creteil.fr

RASED

École LES BUISSONS

2 rue des Bruyères

94440 MAROLLES-EN-BRIE

☎ : 01 45 95 02 15 (répondeur)

b- Santé à l'école

Nouvelle organisation sur le département, à la rentrée 2018

16 médecins pour le département répartis sur 3 bassins contribuent à la réussite des élèves et participent à l'accueil et l'accompagnement de chaque élève en fonction de ses besoins spécifiques :

Ils réalisent des visites médicales ayant pour objectifs principaux :

- le diagnostic médical des difficultés susceptibles d'entraver la scolarité des élèves ;
- l'adaptation de la scolarité aux besoins des élèves avec des aménagements concertés avec l'équipe éducative ; (Projet Personnalisé de Scolarisation, Plan d'Accompagnement Personnalisé)
- le lien entre la famille, l'école et le monde médical pour les enfants qui ont des traitements à prendre sur le temps scolaire et périscolaire. (PAI : projet d'accueil individualisé)

Contrairement aux années précédentes, il n'y a plus 1 médecin scolaire attiré au secteur mais un pôle de 5 médecins qui doivent intervenir sur un bassin élargi (1/3 du département).

Pour contacter les services de la médecine scolaire, il est nécessaire de se rapprocher du secrétariat du Centre Médico-Scolaire suivant :

Centre Médico-Scolaire BOISSY-SAINT-LÉGER
École Amédée DUNOIS
18 rue de Sucy
94470 BOISSY-SAINT-LÉGER
☎ : 01 45 69 30 59

Muriel Clavel : Secrétaire Médicale

Coordonnées : muriel.clavel@ac-creteil.fr ou cms.MANDRES-LES-ROSES@ac-creteil.fr

Les parents sont invités à prendre contact avec le Centre Médico-Scolaire de toute urgence si leur enfant doit prendre des médicaments sur le temps scolaire ou périscolaire pour faire le point sur le PAI.



Nathalie ROUSSEL : Infirmière de l'Éducation Nationale du Collège Simone VEIL

Elle effectue les visites de contrôle obligatoires au cours de la scolarité. Les élèves de CE2 devraient être concernés cette année. Les parents seront informés afin de fournir le carnet de santé de leur enfant.

c- Scolarisation des élèves en situation de handicap

Valérie FAZENDEIRO : Enseignant Référent pour la Scolarisation des Élèves Handicapés

- assure la mise en œuvre et le suivi des **Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS)** et les relations entre les différents acteurs ;
- organise les **Équipes de Suivi à la Scolarisation** ;
- participe aux **Équipes Préparatoires** à la mise en place d'un PPS.

Coordonnées : Valerie.Fazendeiro-Morot@ac-creteil.fr

Collège Simone VEIL
12 rue François Coppée
94520 MANDRES-LES-ROSES
Tél. : 01 56 32 30 80

Nabila YAHIA-CHERIF et Didier JULLIEN : Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap

- viennent en aide à 4 élèves de l'école

4 élèves en situation en handicap sont en attente de nomination de leur AESH.

Les représentants de parents souhaitent envoyer un courrier à la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale du Val de Marne, pour l'alerter sur la situation de ces élèves.

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

ÉTUDE : Pas suffisamment d'enseignants volontaires ⇒ PAS D'ÉTUDE

Une aide aux devoirs mise en place par le Lion's Club, a été proposée pour pallier à l'arrêt de ce service, mais le transfert jusqu'aux locaux n'est pas assuré.

Les parents demandent si un animateur du centre de loisirs peut prendre en charge un groupe d'élèves désirant faire leurs devoirs. Il est répondu que les

enfants souhaitant réaliser leur travail du soir sur le temps d'accueil peuvent le réaliser de manière autonome.

CANTINE : Plus de 280 enfants mangent à la cantine chaque jour.

Les représentants de parents ont eu des retours lors de la journée de grève. Des familles n'ont pas eu l'information par mail et environ 12 élèves n'avaient pas de pique-nique. Les représentants demandent à ce que l'information transite par le cahier de correspondance. Cette proposition bien que coûteuse en papier et en temps est retenue.

Les parents demandent qui est en charge de retirer le repas en cas de sortie scolaire. Il est répondu que c'est la mairie qui s'en occupe, il ne faut pas hésiter à les contacter en cas d'oubli.

ACCUEILS : En moyenne, une trentaine d'enfants participent à l'accueil du matin et plus de 90 à l'accueil du soir.

Modalités d'inscription auprès de la mairie

PRÉ-INSCRIPTION SUR LE PORTAIL FAMILLE 48h00 à l'avance pour éviter une majoration de 10%

Qui contacter ?

Service Enfance, Education Jeunesse : **01 45 98 66 08**, service.enfance@ville-mandres-les-roses.fr

Directrice du site : Cécile DARCHE

Téléphone de service : **06 73 89 89 65**

Les parents s'inquiètent de ne pas pouvoir joindre l'école en cas d'absence du directeur. Il est rappelé qu'en cas d'urgence, les familles peuvent contacter le service enfance au numéro indiqué ci-dessus.

2- TRAVAUX

Les deux salles 13 et 14 ont été terminées cet été.

La commission de sécurité a donné son accord.

Les tracés de la cour ont été refaits sauf le terrain de foot.

Quelques dysfonctionnements sont encore à régler :

- **éclairage (plafonnier clignotant) dans la salle n°5 de Madame MANGE,**
- **horloge ne fonctionnant pas en salle n°11 de Madame BENICHOU.**

3- PRÉSENTATION ET VOTE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Diverses modifications avec des retraits de points qui n'étaient pas en accord avec la disposition de notre école.

- a- Modification des jours d'APC (sur 4 jours)
- b- Modification des droits et des devoirs.

Les règles de vie reposent sur le DEVOIR DE TOLÉRANCE ET RESPECT DES AUTRES. ELLES GARANTISSENT LA PROTECTION CONTRE TOUTE AGRESSION PHYSIQUE OU MORALE ET LE DEVOIR QUI EN DECOULE POUR CHACUN DE N'USER D'AUCUNE VIOLENCE.

Il n'y a pas de punition à l'école, ni exclusion de l'école. Il peut y avoir des sanctions, ou remise d'une fiche de réflexion.

- c- Interdits dans l'école : **la réglementation sur les portables s'applique, son utilisation est interdite au sein de l'école.** La liste des objets interdits est proposée.

Les parents souhaitent que cette liste soit plus large, ou mentionne « liste non exhaustive ». Mais en droit, ce qui est retenu est ce qui est écrit.

- d- Pour les sorties scolaires, les parents peuvent accompagner à titre bénévole et leur sera transmis une charte élaborée par DDEN, validée par l'Inspectrice d'Académie. L'accompagnement se fera avec l'accord du directeur.

Après cette présentation, le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Le règlement intérieur sera collé, avec la charte de la laïcité dans les cahiers de correspondance.

L'école souhaite que les parents élus relaient auprès des autres parents le fait de s'appuyer sur le règlement intérieur.

4- PROJET D'ÉCOLE

Continuité du projet engagé l'an dernier, valable jusqu'en 2020.

Les actions vont se poursuivre cette année :

1. **ADAPTER L'ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES**

Réflexion sur les programmations par niveau

Construction d'outils communs par niveau

Généralisation de l'évaluation par contrat de confiance

2. **DEVELOPPER LA PARTICIPATION DES ELEVES ET LEUR APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETE ET DE LA LIBERTE**

Généralisation des Conseils d'Enfants

Approfondissement de la gestion des conflits par des techniques de communication non violente

3. **RENFORCER LA COOPERATION AVEC LES PARTENAIRES DE L'ECOLE**

Poursuite des partenariats et implication dans les actions mises en œuvre sur le territoire

PROMOUVOIR UNE EDUCATION PARTAGEE AVEC LES PARENTS

Poursuite des rencontres autour des bilans périodiques

Actions communes avec la FCPE

La notation adoptée en fin d'année dernière sera continuée, et les modalités seront transmises aux nouveaux arrivants.

La 1^{ère} remise de bilans périodiques se déroulera le samedi 8 décembre.

Au niveau des actions communes avec la FCPE, l'équipe enseignante souhaiterait avoir des interventions communes au niveau du harcèlement et de l'usage des écrans.

Les parents d'élèves abordent la question des devoirs au cycle 3. Certaines familles trouvent que la différence entre le CM2 et la 6^{ème} est trop importante. Il n'y a cependant pas consensus de toutes les familles. L'école propose de se réunir avec les différentes parties afin de pouvoir écouter les points de vue de chacun.

ORGANISATION DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES

Prise en charge de petits groupes d'élèves, par périodes

Le lundi, mardi, jeudi et/ou vendredi de 11h35 à 12h05

Les groupes sont constitués en fonction des besoins des élèves identifiés par les enseignants des classes dans le cadre de conseils de cycle.

Il ne s'agit pas d'un soutien mais d'un temps où l'on propose des activités de manipulation, ou ludiques qui permettent aux élèves de regagner un peu de confiance. Sur la première période, l'accent a été mis sur l'aide à la lecture, mais au regard des besoins des élèves cela devait évoluer au cours des prochaines périodes.

5- COOPÉRATIVE

Les comptes de l'année scolaire 2017-2018 ont été vérifiés par Mmes MANGÉ et BOUKHERS enseignantes de l'école ainsi que par Mme RUBI, représentante de parents d'élèves. Ils sont disponibles sur demande.

PRODUITS :

Ventes des photos et dons des familles sorties (2 828,00€ + 104,00€) 1 seul appel à dons, au cours de l'exercice car le solde en début d'exercice était confortable

CHARGES

La coopérative a permis :

d'acheter les photos (4 633,30€) ; des albums ; du matériel d'arts plastiques ; d'activités manuelles ; des jeux de société... (5 031,50€)

d'investir dans des tapis de gymnastique, une sono (1 478,91€)

de financer en partie ou intégralement : des sorties scolaires

de régler les cotisations OCCE et d'assurance (715,41€)

En ce début d'année, la coopérative dispose de 5 172,52€ contre 7 494,24€ l'an passé.

CHARGES		€uros	PRODUITS		€uros
607	Achats de produits pour cession	4 633,30 €	707	Ventes de produits pour cession	6 619,00 €
618	Charges des activités éducatives	5 031,50 €	708	Produits des activités éducatives	104,00 €
6281	Cotisations versées à l' OCCE	596,70 €	741	Subventions de l'Etat ou des collectivités locales	0,00 €
6282	Assurance(s) versée(s)	118,71 €	742	Subventions d'associations	0,00 €
65	Autres charges courantes	13,60 €	75	Autres produits courants	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	587,00 €	756	Participations volontaires des familles	2 828,00 €
68	Achat de biens durables**	1 478,91 €	76	Produits financiers (mutualisation)	0,00 €
			77	Produits exceptionnels	587,00 €
	Total des charges	12 459,72 €		Total des produits	10 138,00 €
	Excédent (1) (Produits - Charges)	0,00 €	OU	Déficit (2) (Charges - Produits)	2 321,72 €
	(3)	12 459,72 €	<=== = ===>	(4)	12 459,72 €

BILAN simplifié au 31 août 2018 en Euros						
ACTIF		€uros	PASSIF		€uros	
<i>(Soldes des comptes au 31 août 2018)</i>						
512	BANQUE*	5 129,82 €	110	Report à nouveau	7 494,24 €	
514	CHEQUES POSTAUX*	0,00 €	<i>(égal à l'actif / passif au 31 août 2017)</i>			
530	CAISSE EN ESPÈCES	42,70 €	120	Excédent (+)	0,00 €	
5...	Autre compte*	0,00 €	OU	129	Déficit (-)	2 321,72 €
	Total de l'actif (5)	5 172,52 €	<=== = ===>	Total du passif (6)	5 172,52 €	

6. SORTIES SCOLAIRES

Financement municipal des cars à hauteur d'un car par année civile et par classe
Les sorties sont en lien avec le projet d'école et de la classe

Une sortie payante ou à la journée est considérée comme facultative (L'assurance est obligatoire)

Les sorties sur Paris ne sont pas interdites mais, par mesure de précaution, nous éviterons les lieux touristiques.

7. SÉCURITÉ

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ

PROCÉDURE VISANT À

Se mettre à l'abri en attendant la prise de relais par les secours professionnels et les autorités compétentes

OBJECTIFS

Assurer la sécurité des élèves et des personnels
Aider à gérer la crise dans l'école
Organiser la répartition des missions
Appliquer les directives des autorités

PROTOCOLE FACE À UN RISQUE MAJEUR

Mise à l'abri dans les salles de classe en fermant les fenêtres et les rideaux

Deux enseignants chargés de transmettre les informations entre la cellule de crise (bureau du directeur) et les zones de sûreté

PROTOCOLE FACE À RISQUE ATTENTAT ou INTRUSION

- Chercher à s'échapper :
 - o s'éloigner du danger, sans s'exposer au danger.
- Chercher à se cacher :
 - o s'enfermer ;
 - o se barricader ;

- o rester silencieux ;
- Alerter le 17 ou le 112 et obéir aux forces de l'ordre

CONSIGNES ET PRÉCONISATIONS DE LA POLICE NATIONALE

- Neutraliser le stationnement aux abords des écoles
- Éviter les attroupements de personnes devant l'école
- Surveiller les abords des écoles
- Vérifier l'identité des personnes extérieures à l'école
- Contrôler visuellement les sacs

Un premier exercice de mise en sûreté se déroulera sur la période 2 (novembre/décembre) un autre aura lieu plus tard dans l'année.

SÉURITÉ INCENDIE

Les consignes sont affichées

Un exercice d'évacuation a été réalisé.

Le bâtiment a été évacué en moins de 2 minutes.

Les représentants de parents signalent un vrai problème de stationnement aux abords de l'école. La mairie va faire une semaine de sensibilisation avec les ASVP afin d'essayer de résoudre le problème.

Les représentants signalent un problème de sécurisation de la porte donnant sur la toiture terrasse de l'école. Après vérification, cette porte dont aucun personnel de l'école n'a la clé a bien été ouverte de manière forcée. La mairie va faire le nécessaire auprès de la société Bouygues pour qu'une solution technique soit trouvée dans les plus brefs délais. (depuis, un système de sécurité complémentaire renforcé a été mis en place).

8- QUELQUES QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES

Les enseignants ont arrêté Beneylu pour un manque d'ergonomie. Lors d'une prochaine réunion, les enseignants verront quelle solution adopter, peut être sous la forme d'une application plus facile à utiliser.

Les parents demandent si les évaluations nationales se sont bien passées, et s'ils auront un retour. Le but de ces évaluations n'est pas de classer l'école dans le département. L'ensemble des résultats est disponible. Il a été demandé de communiquer les résultats aux parents de manière individuelle. Les résultats montrent que certains élèves ont des besoins, et des activités sont disponibles pour les aider, avec la présence des fiches ressources. Une deuxième session aura lieu en février.

A 20h31, l'ordre du jour est écoulé et la séance est levée.

Compte-rendu rédigé par Bruno GAILHAC, directeur de l'école
à partir des notes prises par Anne-Claire MANGÉ

Le directeur de l'école



Bruno
GAILHAC

Représentant élu de la
liste FCPE



Dorothee
BRESSON